



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique culturelle

Question écrite n° 24113

Texte de la question

M. Philippe Vuilque appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les conséquences au plan local, du désengagement de l'État de ses missions culturelles. En effet, les crédits d'État alloués au financement de la création et de la diffusion artistique et culturelle pour 2008 sont réduits de façon drastique, alors même que l'éducation artistique, comme le droit à la culture, sont affichés comme des priorités. De nombreuses associations et entreprises se trouvent gravement fragilisées par des restrictions budgétaires pouvant aller de 20 % à 100 % pour certaines d'entre elles. Dès lors, les collectivités locales deviennent les interlocuteurs uniques en matière de diffusion culturelle, d'accompagnement sur des projets innovants et d'action culturelle locale ; elles ne sauraient assumer seules le financement de ces actions en faveur de la culture, sans un accompagnement significatif de la part de l'État. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'elle entend prendre, afin de permettre la mise en oeuvre d'une politique culturelle ambitieuse et volontariste, et ainsi mettre un terme au désengagement progressif de l'État dans ce domaine.

Texte de la réponse

En matière d'action culturelle, le ministère de la culture et de la communication entend favoriser une politique durable de démocratisation de la culture et de transmission des savoirs en orientant l'action des structures qu'il soutient, en partenariat avec les collectivités territoriales. Les actions d'élargissement des publics sont des actions prioritaires pour le réseau soutenu par ses services déconcentrés. Le plan du Gouvernement adopté le 30 janvier 2008 fait du développement de l'éducation artistique et culturelle une priorité, notamment à travers le partenariat entre les établissements scolaires et les institutions culturelles. Il se traduira par le renforcement de l'offre des écoles de musique et d'art plastique en direction des publics scolaires, le doublement du nombre d'élèves bénéficiaires des opérations « école, collège, lycéens au cinéma ». Il se traduira également par l'intégration d'un enseignement de l'histoire de l'art dans les programmes scolaires. Les quartiers prioritaires seront au cœur du plan d'éducation artistique et culturel du Gouvernement. En outre, le ministère de la culture et de la communication veille avec les ministères en charge de la ville, de la jeunesse, de l'éducation nationale, de l'intégration et de la justice à ce que les actions de l'État soient mises en cohérence et qu'elles intègrent la dimension culturelle dans une politique gouvernementale concertée. Cette politique interministérielle permet de dégager les domaines d'intervention prioritaires, de prendre en compte les expériences locales exemplaires, et surtout de poursuivre la mobilisation des institutions culturelles, en liaison avec les collectivités territoriales. Il articule son action en lien avec les politiques conduites par l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, afin que la dimension culturelle soit présente dans les contrats urbains de cohésion sociale. En ce qui concerne plus particulièrement les fédérations d'éducatrices populaires, onze d'entre elles ont signé une convention triennale d'objectifs avec le ministère de la culture et de la communication. Ces conventions permettent de soutenir financièrement les têtes de réseau et de développer des actions de formation et de sensibilisation à la culture. Elles s'achèveront à la fin de l'année et la tenue prochaine d'un conseil national culture et éducation populaire permettra de définir avec ces fédérations les objectifs pour une nouvelle convention 2009-2011. Enfin, cette année et dans le cadre de l'année européenne du dialogue

interculturel le ministère de la culture et de la communication soutiendra de nombreux projets associatifs, ancrés sur les territoires, et porteurs de projets culturels en lien avec la dynamique du dialogue interculturel et du « vivre ensemble ».

Données clés

Auteur : [M. Philippe Vuilque](#)

Circonscription : Ardennes (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24113

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 juin 2008, page 4571

Réponse publiée le : 5 août 2008, page 6755